



Préfecture du Loiret
Direction Départementale de la Protection des Populations
Sécurité de l'Environnement Industriel – Risques Industriels
181, Rue de Bourgogne
45 042 ORLEANS Cedex 1

A l'attention de Monsieur le Préfet

Paris, le 19 février 2021

Objet : *Demande d'Autorisation Environnementale pour une installation classée pour la protection de l'Environnement*
Projet AREFIM, Bâtiment B3, Cosmetic Park® sur le territoire de la commune de Vennecy et de Boigny-sur-Bionne (45 760).

Monsieur le Préfet,

Je soussignée,

Société Civile Immobilière AREFIM
SCI au capital social de 1 500 000,00 €
N°SIRET : 791 284 953 00019
Adresse du siège social : 28 rue Buirette, 51 100 REIMS

Représentée par Monsieur Valery FENES, agissant en qualité de Directeur du Développement, sollicite par la présente, en application de l'article R181-12 du Code de l'Environnement, l'examen d'un dossier de Demande d'Autorisation d'Environnementale relative à l'exploitation d'un bâtiment à usage d'entrepôt (bâtiment B3) qui sera situé sur la commune de Vennecy et de Boigny-sur-Bionne.

La société AREFIM est titulaire d'un arrêté préfectoral d'Enregistrement délivré par la Préfecture du Loiret et daté du 17/09/2020 portant sur les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1, 2663-2 et 4331.

Le présent dossier vise à répondre au courrier de la préfecture du Loiret datant du 09 décembre 2020, indiquant l'irrégularité du dossier déposé le 09 novembre 2020.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le dossier de Demande d'Autorisation Environnementale révisé en quatre exemplaires papier et sous forme électronique.

Le présent dossier de Demande d'Autorisation d'Environnementale comprend le CERFA n°15964*01 accompagné des pièces jointes suivantes :

- PJ n°1 : Carte au 1/25 000^{ème} sur laquelle est indiqué l'emplacement proposé
- PJ n°2 : Plans
- PJ n°3 : Justification de la maîtrise foncière du terrain
- PJ n°5 : Etude d'incidence
- PJ n°6 : Dispense d'évaluation environnementale

- PJ n°7 : Note de présentation non technique
- PJ n°46 : Notice descriptive du projet
- PJ n°47 : Capacités techniques et financières
- PJ n°48 Un plan d'ensemble des installations à l'échelle 1/750^{ème} dans un rayon de 35 m autour du site indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants. Pour ce plan, la société AREFIM sollicite une dérogation (Article D181-15-2 du Code de l'Environnement). Pour faciliter sa lecture, le plan d'ensemble du bâtiment est présenté à l'échelle 1/750^{ème} et non à l'échelle 1/200.
- PJ n°49 : Etude des dangers et ses annexes
- PJ n°63 : Avis du Maire de Vennechy et de Boigny-sur-Bionne sur la remise en état du site après arrêt de l'exploitation.

Le rayon d'affichage pour l'enquête publique est de 2 km, il concerne les communes de Vennechy, Boigny-sur-Bionne et Marigny-les-Usages.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, et nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos salutations distinguées.

Valéry FENES

